

en œuvre de réformes économiques majeures. De tels efforts de modernisation alimentent les possibilités du Canada d'accroître ses exportations vers la Chine. La visite officielle du premier ministre Mulroney en Asie en mai 1986, qui comprenait un séjour en Chine, a mis en évidence les relations spéciales du Canada avec la République populaire de Chine, relations qui remontent à 1970 et qui se sont caractérisées par de nombreux échanges dans toutes les sphères de l'activité culturelle, scientifique, technologique et universitaire.

Les relations entre le Canada et la Corée ont continué de progresser en même temps que se raffirmaient les liens commerciaux entre les deux pays. Ces liens privilégiés ont été soulignés par la visite en Corée du premier ministre canadien en mai 1986. Gens d'affaires et représentants gouvernementaux se réunissent régulièrement pour discuter de questions d'intérêt commun.

Les relations bilatérales du Canada avec les différents pays du Sud-Est asiatique portent essentiellement sur l'aide au développement et sur le commerce. Une nouvelle dimension s'est ajoutée dans l'évolution des relations du Canada avec cette région grâce à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). L'Indonésie, Singapour, la Malaisie, la Thaïlande, les Philippines et, depuis peu, le Brunei ont indiqué, par leur adhésion à ce groupement, une volonté accrue de coopération pour leur bénéfice mutuel. Lors des rencontres officielles qui ont eu lieu avec les représentants de l'ASEAN depuis 1976, le Canada a réitéré son intérêt et son appui à l'égard des efforts déployés par ce groupe en vue de promouvoir le développement général de la région et d'y accroître la stabilité. Le Canada a aidé les pays de l'ASEAN à faire face à l'afflux de réfugiés indochinois en acceptant plus de 100,000 réfugiés depuis 1975.

Les relations du Canada avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont profondément enracinées dans la similitude de l'évolution institutionnelle, législative et juridique des trois pays. Le Canada collabore étroitement avec ces deux pays dans le cadre de forums multilatéraux économiques et politiques, en particulier dans les domaines du commerce des produits agricoles et du désarmement. Les relations bilatérales avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande reposent sur de solides assises commerciales, les deux pays représentant d'importants marchés en expansion pour des produits ouverts et semi-ouverts. Le Canada commence également à établir des liens plus concrets avec les pays insulaires du Pacifique Sud.

Dans son rapport de juin 1986, le Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada a souligné que la progression économique de l'Inde

et son importance géopolitique sont des facteurs qui interviennent dans la formulation de la politique extérieure du Canada en Asie. Le Pakistan, le Bangladesh et le Sri Lanka ont été largement soutenus par le Canada au niveau de l'aide et des projets de développement. Le maintien du dialogue politique avec les pays de cette région est un élément essentiel à la poursuite de certains buts visés par le Canada. La création, en 1985, de l'Association sud-asiatique de coopération régionale formée du Bangladesh, du Bhoutan, de l'Inde, des Maldives, du Népal, du Pakistan et du Sri Lanka devrait favoriser la coopération régionale et réduire les tensions entre les pays membres.

21.5 Commerce international

21.5.1 Statistiques du commerce international

Des données détaillées sur les marchandises qui entrent au Canada ou qui en sortent doivent être déclarées par les importateurs ou les exportateurs, ou par leurs agents, sur des formulaires appropriés au bureau de douane le plus proche. Des copies de ces déclarations sont envoyées par Douanes et Accise à la Division du commerce international de Statistique Canada qui se charge de totaliser les données déclarées et de produire des statistiques sur le commerce de marchandises.

Par commerce de marchandises, on entend le mouvement de marchandises à destination ou en provenance du Canada, qui augmente ou diminue le stock de ressources matérielles du Canada. Les marchandises qui entrent au Canada ou qui en sortent temporairement sont donc exclues des données sur le commerce.

La valeur des marchandises correspond au prix de transaction, c'est-à-dire au prix de vente réel ou au prix de transfert. La valeur des exportations est habituellement la valeur f. à b. (franco à bord) au point de chargement du transporteur, c.-à-d. le bureau de dédouanement ou de chargement. La valeur des importations correspond à la valeur transactionnelle f. à b. au bureau d'exportation étranger et exclut les frais de transport, les assurances et les autres frais engagés pour amener les marchandises au Canada. En pratique, la valeur des importations et des exportations peut comprendre des frais de transport qu'il a été impossible de retrancher.

Les données sur le commerce de marchandises tirées des déclarations douanières sont sur «base douanière». Elles doivent être ajustées pour être utilisables dans la balance des paiements. Ces ajustements sont dictés par des considérations liées au champ d'observation ou à l'évaluation et à la période. Les ajustements au champ d'observation ou à l'évaluation comprennent entre autres les